

## Une concertation pour sauver les retraites

# SITUATION SOCIALE

Le président de la République et le gouvernement ont souligné à plusieurs reprises la nécessité de travailler plus longtemps pour sauver les régimes de retraite par répartition. L'élévation de l'âge de départ et/ou l'allongement des durées de cotisation constituent donc les voies privilégiées de la future réforme, puisqu'il est exclu de diminuer les pensions et que l'augmentation des cotisations, demandée par les syndicats, pénaliserait la compétitivité des entreprises, donc l'emploi qui demeure la préoccupation majeure des Français.

La concertation qui s'ouvrira entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux aura la tâche difficile de trouver un point d'équilibre entre l'impératif financier d'un système proche de la banqueroute et l'attachement des Français à leurs acquis sociaux, notamment le droit à une retraite à taux plein à 60 ans.

Dans la mesure où Nicolas Sarkozy a indiqué que « tout devrait être mis sur la table » et « sans tabou », la concertation ne saurait se limiter à doser l'acceptabilité de ces deux paramètres. L'idée d'un changement total des bases du système de retraite a été écartée parce que de longues années de mise en place auraient été nécessaires et que, de toute façon, les déficits à combler n'auraient pas disparu comme par miracle.

Ce choix n'en rend que plus nécessaire de remettre à plat l'architecture du financement des retraites qui a mal vieilli. Elle est devenue illisible au fil des ans, mêlant sans cohérence d'ensemble cotisations, contributions de l'État, taxes diverses, exonérations, avantages non contributifs, transferts multiples... Un retour aux fondamentaux s'impose pour clarifier et, éventuellement, innover à chacun des trois étages du système de retraite : la solidarité, l'assurance, la capitalisation.

Le gouvernement devrait aborder la réforme des retraites en prenant l'initiative de mettre en place un socle de droits universels fondés sur la solidarité, donc financés exclusivement par l'impôt,

sans emprunts au régime d'assurance. Plus large que l'actuel minimum vieillesse, il s'adresserait à tous ceux que les accidents de la vie (maladie, chômage, précarité...) pénalisent dans leurs droits à pension.

Les pouvoirs publics pourraient ainsi mieux faire accepter l'ensemble des mesures nécessaires au niveau de l'assurance qui repose sur les contributions des actifs et des entreprises. L'équité et la transparence rendent aujourd'hui nécessaire la clarification de toutes les pratiques d'avantages non contributifs, de transferts, d'acquisition de droits... Surtout, il est essentiel d'éviter qu'une réforme inachevée laisse croire à ceux qui entrent dans la vie active que, demain, de nouveaux efforts leur seront demandés. La pérennité du pacte entre les générations est à ce prix.

Enfin, un complément facultatif d'épargne personnelle, notamment salariale, est nécessaire pour permettre à chacun de se doter librement d'un complément de pension, éventuellement abondé par les entreprises au cours de la vie active. L'État se doit d'encourager cette voie.

---